

Le ministre de la Justice lance le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie

MONTRÉAL, le 20 mai 2011 /CNW Telbec/ – Le ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie, M. Jean-Marc Fournier, est très fier de procéder au lancement du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*.

« Le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie* a été élaboré au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Encore aujourd'hui, nous ne pouvons nier que l'homophobie soit encore présente dans la société. Les mesures que nous annonçons aujourd'hui permettront de prêter main-forte à celles et ceux qui luttent contre l'homophobie et qui combattent quotidiennement les préjugés », a déclaré le ministre Fournier.

Ce plan d'action est le résultat d'un engagement conjoint de 11 ministères. Il présente 60 mesures qui visent à soutenir les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres (LGBT) sur les plans social, communautaire et professionnel, ainsi qu'à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle.

Quatre mesures phares

Ainsi, le gouvernement du Québec investira 7,1 millions de dollars au cours des 5 prochaines années, entre autres afin de mettre en œuvre 4 mesures phares pour lutter contre l'homophobie et renforcer l'action des partenaires.

- 1. Mise en place d'une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie (475 000 \$ pour les 5 prochaines années)**

La mise en place d'une chaire de recherche sur l'homophobie visera à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle et ainsi mieux cibler les besoins des communautés LGBT pour les soutenir adéquatement. Les recherches pourront porter notamment sur les causes de l'homophobie et ses incidences sur la santé, le bien-être, les familles, le cheminement scolaire ainsi que les conditions de vie générales des personnes de minorités sexuelles.

- 2. Tenue de campagnes nationales de sensibilisation traitant de l'homophobie (2 millions de dollars au cours des 5 prochaines années)**

Deux campagnes de sensibilisation grand public seront diffusées en 2012 et en 2014. Ces campagnes s'adresseront à l'ensemble des citoyennes et des citoyens pour faire en sorte que tous aient une

compréhension commune de ce qu'est l'homophobie et soient sensibilisés aux différentes manifestations de ce phénomène.

3. **Augmentation de l'appui financier aux organismes de promotion et de défense des droits des personnes de minorités sexuelles (3,6 millions de dollars pour les 5 prochaines années)**

Les organismes de défense des droits et des intérêts des personnes de minorités sexuelles accomplissent chaque jour un travail inestimable en matière de lutte contre l'homophobie et de soutien aux personnes qui en ont besoin. Un appui financier accru leur permettra de bonifier leurs actions actuelles et de réaliser des projets d'information et de sensibilisation.

4. **Mise en place d'un Bureau de lutte contre l'homophobie (1 million de dollars pour les 5 prochaines années)**

Ce bureau veillera à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation du plan d'action en plus d'assurer la coordination interministérielle. Il sera responsable de l'octroi de subventions et s'assurera que, dans le cadre des subventions accordées à des projets spécifiques, la particularité des régions soit considérée.

En plus d'administrer un programme de lutte contre l'homophobie, le Bureau assumera l'important rôle d'agent de liaison entre les différents groupes de la communauté LGBT et les ministères concernés. Il veillera notamment à impliquer les groupes communautaires dans l'évaluation du plan d'action.

Le Bureau de lutte contre l'homophobie aura aussi pour mission d'élaborer une approche gouvernementale intégrée en concertant les ministères à cette problématique.

L'apport inestimable des partenaires et des groupes communautaires

Rappelons qu'en mars 2007, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) rendait public un rapport, élaboré de concert avec les organismes communautaires et intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. Ce rapport présentait plusieurs recommandations visant à tenir compte des réalités et des droits des personnes de minorités sexuelles.

Le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016* répond directement aux demandes exprimées par le milieu communautaire dans le cadre du rapport de la Commission et, par le fait même, aux engagements contenus dans la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie; ensemble vers l'égalité sociale*, rendue publique en décembre 2009.

« Ce plan d'action est le fruit du travail acharné de nombreuses personnes et de groupes de différents milieux. Je tiens à leur exprimer toute ma reconnaissance puisqu'ils ont contribué à faire du Québec un meilleur endroit sur le plan du respect et de la tolérance ainsi qu'un modèle en matière de lutte contre l'homophobie », a ajouté le ministre Fournier.

Des actions qui ont une portée significative

Les mesures du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016* ont été élaborées dans le but de favoriser une amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population LGBT. Elles visent notamment à répondre à des problématiques particulières, comme la prévention du suicide, la réalité des personnes âgées, la réalité des jeunes et celle des régions.

« L'objectif de la lutte contre l'homophobie est celui d'une reconnaissance sociale égalitaire afin que les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres puissent, sans contrainte, s'épanouir et participer pleinement à l'ensemble des dimensions de la société. Je suis fier que notre gouvernement s'engage à tracer la voie vers une société plus juste, plus tolérante et plus riche de sa diversité », a conclu le ministre.